



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 24 Juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	

Vote
PREND ACTE
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS

Le : 01/07/2025

Et

Publication du : 01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 17/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M. MAHÉ Bernard, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. MICHELAT Jean-François à M. DUPORT Jean-François, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, Mme LECONTE Catherine à Mme SERRANO Denise

Excusé : Mme DOUCET Denise

Absents : Mme DE MEDTS Michelle

A été nommé(e) secrétaire : M. PRIOU Éric

2025-049 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- **DÉCISION N° 2025-10 : marché établi selon la procédure adaptée : travaux de construction d'une chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales n° L 2122-22

Vu du Code de la Commande Publique n° L2123-1 et R2123-1

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020052 du 04/07/2020 donnant diverses délégations au Maire pour faciliter la gestion des affaires courantes de la commune, notamment son article 7,

Considérant le projet de construction d'une chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur, dont les crédits ont été inscrits au budget 2025,

Vu la consultation lancée sur le profil acheteur de la commune,

Vu les offres reçues et le choix effectué par la commission d'appel d'offres après analyse,

Le Maire DECIDE

- **De retenir** les offres suivantes pour le projet de construction d'une chaufferie bois déchiqueté et réseau de chaleur :
- Lot 1 : VRD : **MERLIN TP** pour un montant de 527 102.50 €HT
- Lot 2 : Fondations Gros Œuvre VRD : **Clément Gerard** pour un montant de 148 203.29 €HT
- Lot 3 : Bardage Bois : infructueux
- Lot 4 : Etanchéité : **Rosay Technique Couverture** pour un montant de 20 550.50 €HT
- Lot 5 : Menuiseries Extérieures Serrurerie : **Sarl BETHOUL** pour un montant de 37 186.69 €HT
- Lot 6 : Chauffage Plomberie Electricité : **Climatelec** pour un montant de 1 051 072.12 €HT

Le montant cumulé de ces offres, classées mieux disantes, hors lot 03 Bardage bois s'élève à :

- | |
|---|
| <p>1- Montant total HT : 1°784°114.59°€HT</p> <ul style="list-style-type: none">• Montant TVA : 356 822.92°€• Montant total TTC : 2°140°937.51°€TTC |
|---|

Le Conseil Municipal prends acte

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 01/07/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Éric PRIOU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr